

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/07/2017

L'an deux mille dix-sept, et le 07 Juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIALOT Bernard, Maire.

Présents :

MM., PIALOT Bernard, THOULOUZE Philippe, CHAY Gilles, GLAS Pascal, DUPRET Gaël, RENSON Luc, MAZELLA DI-CIARAMMA Gérald

Mmes ROUMEJON Solange, ROCHELLE Anne-Marie, LAURENT Syham,
Absents : Mr GARCIA Grégory procuration à Mr ROUMEJON

Mme FERNANDEZ Véronique procuration à Mme ROUMEJON

Mme HOURTAL Eloïse procuration à Mme LAURENT

Mmes LLIABEUF Nathalie, FAURE Arline, SKIERSKI Céline,
PAULIN Evelyne, Mrs ABELLAN Pierre, DESCAMPS Thomas

Secrétaire: Mme ROUMEJON a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du conseil Municipal du 19 juin 2017

RYTHME SCOLAIRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture :

-Du décret 2017-1108 du 27/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

-Du procès-verbal du Conseil extraordinaire des écoles regroupées (Ecole élémentaire « Les Cantarelles » et Ecole maternelle « Audiberte ») qui acte leurs accords pour l'organisation de temps scolaire en 8 demi-journée de 3 h : le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, afin de pouvoir satisfaire la grande majorité de sa population et permettre aux enfants d'avoir un rythme plus adapté de revenir à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

Ecole Maternelle « Audiberte »

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 09h00---12h00 et 14h00---17h00

Ecole Elémentaire « Les cantarelles »

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 08h55---11h55 et 13h55---16h55

Levée de la séance 18 H 00